

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 février 2016, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 18 janvier 2016 à 19 h.
4. **Administration, finances et qualité de services**
 - a) Avis de motion du règlement # 104-2016.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Autorisation de transferts budgétaires.
 - d) Autorisation d'achat d'un téléviseur – Salle du conseil – Dossier # ADM-201602-02.
 - e) Avenant # 2 – Entente d'occupation et engagement – 15, chemin Masson – M. Robert Gauthier – Dossier # ADM-201602-01.
 - f) Embauche – Concours d'emploi # 201601-01 - Secrétaire surnuméraire temporaire Administration – Mme Brigitte Roussel.
 - g) Travaux de remplacement du barrage du lac Croche – Mandat pour appel d'offres.
 - h) Autorisation de barrage routier - La Guignolée, samedi 10 décembre 2016.
5. **Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**
 - a) Patrouille nautique 2016.
 - b) Terminaison d'emploi d'un pompier volontaire.
6. **Travaux publics et hygiène du milieu**
 - a) Rapport des dépenses pour subvention 2015-2016 – Programme d'aide à l'amélioration du réseau local – Dossier # 00022830-1 – 77012 (15) – 2015-06-15-74.
 - b) Demande d'installation d'un nouveau luminaire de rue – Près du 157, rue du Violoncelle.
 - c) Lettre d'entente # 2016-03 et embauche – Concours d'emploi # 201601-02 - Préposé à l'écocentre temporaire – M. Denis Martin.
 - d) Achat d'une remorque à bascule.
 - e) Remplacement d'une répéitrice radio – équipements rue du Sentier-du-Soleil.
7. **Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire**
 - a) Adoption du premier projet de règlement # 36-2008-A09 (P1) modifiant les règlements de zonage # 36-2008-Z et sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale # 36-2008-PIA et afin de préciser les usages autorisés dans les zones Ru-2 et Ru-5.
8. **Communication, loisirs, événements et culture**
 - a) Programmation des activités printemps 2016 – Tarification.
 - b) Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides inc. – Services 2016.
9. **Correspondance.**
10. **Affaires nouvelles.**
 - a) Avis de motion du règlement # 105-2016. (mise à jour du Plan d'intervention)
 - b) Embauche – Mascotte M. Masson – M. Stéphane Breton.
 - c) Appui à la municipalité de Piedmont – Viaduc de la sortie 58 de l'A-15.
11. **Période de questions.**
12. **Levée de la séance.**

Mots du maire et des élus.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

5503-02-2016

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5504-02-2016

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 18 JANVIER 2016 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 18 janvier 2016 à 19 h soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Le code budgétaire # 02-79000-141 mentionné à la résolution # 5491-01-2016 est erroné et est remplacé par le # 02-70110-141.
- La résolution # 5493-01-2016 est corrigée en remplaçant les mots « fonds réservé à cet effet par la Ville » par « surplus accumulé affecté HBO » au dernier paragraphe.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 104-2016.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # 104-2016 relatifs aux rejets dans les réseaux d'égout sera présenté pour étude et adoption à une séance ultérieure afin de statuer sur des normes portant sur la réduction des rejets de contaminants à la source en vue de la protection et la pérennité des milieux aquatiques et des infrastructures d'assainissement municipales.

5505-02-2016

4. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 613 239.07 \$;

ATTENDU que les chèques # 25 381 et # 25 461 sont inexistantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	14 janvier 2016 au 11 février 2016	# 25 366 à # 25 451	446 652.61 \$
Déboursés	au 15 février 2016	# 25 452 à # 25 547	166 586.46 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

4. c) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

5506-02-2016

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts affectant l'exercice financier 2015 tel que préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 3 février 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

5507-02-2016

4. d) AUTORISATION D'ACHAT D'UN TÉLÉVISEUR – SALLE DU CONSEIL – DOSSIER # ADM-201602-02.

ATTENDU l'étude des besoins en matière d'utilisation d'un téléviseur dans la salle du conseil au rez-de-chaussée au 88, chemin Masson ;

ATTENDU que l'installation électrique et les connexions informatiques sont déjà en place pour recevoir un tel équipement ;

ATTENDU la demande prix comparables et la soumission la plus basse de Électronique Jean Parent Inc. au prix de 3 397 \$ plus les taxes applicables plus la livraison et l'installation pour un téléviseur Samsung 75J6300 HD 1800 avec support mural et écofraîs ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général, monsieur Jean-François Albert ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et autorise l'achat d'un téléviseur Samsung 75 pouces pour la Salle du conseil selon la soumission de Électronique Jean Parent Inc. précitée.

QUE cet équipement soit payable par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

5508-02-2016

4. e) AVENANT # 2 – ENTENTE D'OCCUPATION ET ENGAGEMENT – 15, CHEMIN MASSON – M. ROBERT GAUTHIER – DOSSIER # ADM-201602-01.

ATTENDU les dispositions de l'entente intervenue le 2 octobre 2013 avec monsieur Robert Gauthier pour l'occupation de la maison sise au 15, chemin Masson stipulant certains engagements et compensation jusqu'au 30 juin 2015, et l'avenant # 1 intervenue le 18 décembre 2014 prolongeant la durée jusqu'au 30 juin 2016 ;

ATTENDU qu'il est profitable pour les parties de renouveler cette entente pour une période additionnelle d'un an ;

ATTENDU l'avenant # 2 préparé à cet effet ;

ATTENDU la recommandation de la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le prolongement de la durée de l'entente précitée pour une année additionnelle et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et le directeur général, monsieur Jean-François Albert, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville l'avenant # 2 à intervenir.

5509-02-2016

4. f) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201601-01 - SECRÉTAIRE SURNUMÉRAIRE TEMPORAIRE ADMINISTRATION – MME BRIGITTE ROUSSEL.

ATTENDU le concours d'emploi #201601-01 par affichage pour le poste temporaire de secrétaire surnuméraire au Service de l'administration ;

ATTENDU la recommandation favorable d'embauche du directeur général, monsieur Jean-François Albert ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Brigitte Roussel à titre de salariée temporaire au poste de secrétaire surnuméraire au Service de l'administration à compter du 19 janvier 2016 pour une période indéterminée n'excédant pas 149 jours le tout selon la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-141 et # 62-13000-141.

5510-02-2016

4. g) TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU BARRAGE DU LAC CROCHE – MANDAT POUR APPEL D'OFFRES.

ATTENDU que les travaux de remplacement du barrage du lac Croche doivent être exécutés en vertu d'un contrat municipal à intervenir ;

ATTENDU le projet de devis pour appel d'offres # ENV-201602-03 pour le remplacement du barrage du lac Croche X213953 tel que rédigé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la direction générale à préparer des documents d'appels d'offres et à obtenir des prix, le tout conformément aux obligations et procédures législatives en matière d'attribution de contrats municipaux.

5511-02-2016

4. h) AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GUIGNOLÉE, SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2016.

ATTENDU la demande d'autorisation de tenir un barrage routier à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le samedi 10 décembre 2016 en vue de la tenue de la Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut 2016 telle que formulée au courriel de madame Manon Legris, adjointe Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, datée du 2 février 2016 ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager cet organisme à poursuivre ses œuvres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue d'un barrage routier à l'intersection du chemin Masson et du chemin de Sainte-Marguerite le samedi 10 décembre 2016 et invite sa population à participer à la réussite de cette levée de fonds en donnant généreusement.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

5. a) PATROUILLE NAUTIQUE – DÉSIGNATION DES INSPECTEURS MUNICIPAUX ET DEMANDE AU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté certains règlements relatifs notamment à l'accès aux embarcations au lac Masson et à la protection de ses berges ;

ATTENDU que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce depuis l'été 2006 par l'établissement d'une patrouille nautique ;

ATTENDU que des patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité et pour faire respecter les règlements municipaux et les règlements découlant de la *Loi sur la Marine marchande du Canada* ;

5512-02-2016

ATTENDU la nomination par la Ville d'Estérel des patrouilleurs nautiques et l'établissement de la patrouille nautique pour la saison estivale 2016 ;

ATTENDU l'entente intermunicipale prévoyant l'échange de services pour la sécurité nautique sur les lacs Masson, Dupuis et du Nord et dont le lac Masson est limitrophe aux deux villes ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson requiert que les inspecteurs municipaux désignés par la Ville d'Estérel soient également désignés agents de l'autorité et soient autorisés à signifier des constats courts au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales pour les règlements découlant de la *Loi sur la Marine marchande du Canada* sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil désigne madame Mélanie De Lagrave ainsi que monsieur Guillaume Blanc à titre de patrouilleurs nautiques.

QUE ce conseil nomme lesdits patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux chargés d'appliquer le *Règlement concernant le contrôle de l'accès des embarcations motorisées au lac Masson, l'amarrage au quai municipal et pourvoyant à établir la tarification pour la vignette d'accès # 07-2006 et ses amendements* et d'appliquer le *Règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement # 98-2015* et d'émettre des constats d'infraction le tout en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

QUE ce conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que madame Mélanie De Lagrave et monsieur Guillaume Blanc, déjà certifiés patrouilleurs à la Ville d'Estérel, soient autorisés à délivrer des constats d'infraction courts au nom de celui-ci sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour l'application de certains règlements découlant de la *Loi sur la Marine marchande du Canada* applicables à la navigation de plaisance, à savoir :

- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance ;
- Règlement sur les petits bâtiments ;
- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments.

QUE ce conseil abroge toute résolution adoptée précédemment visant à nommer des personnes à titre d'inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les susdits règlements.

QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement soit autorisé à collaborer dans les dossiers d'infractions à l'émission de constats selon le processus approprié.

5513-02-2016

5. b) TERMINAISON D'EMPLOI D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU que monsieur Pascal Pedron est à l'emploi de la Ville à titre de pompier volontaire à l'essai depuis le 21 septembre 2015 et qu'il n'est plus disponible pour cette fonction ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de la recommandation précitée et accepte de mettre fin à l'emploi de monsieur Pascal Pedron à titre de pompier volontaire à la brigade de Sainte-Marguerite-Estérel à compter des présentes.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

5514-02-2016

6. a) RAPPORT DES DÉPENSES POUR SUBVENTION 2015-2016 – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU LOCAL – DOSSIER # 00022830-1 – 77012 (15) – 2015-06-15-74.

ATTENDU la subvention du ministère des Transports accordée pour l'amélioration des chemins de Chertsey, Guénette, de la montée Gagnon, des rues des Mélèzes et du Domaine-Ouimet, dans le dossier # 00022830-1 77012 (15) 2015-06-1574 ;

ATTENDU le dépôt du décompte du matériel, de la machinerie, du temps des employés nécessaires à l'amélioration des chemins Chertsey et Guénette, montée Gagnon, rues des Mélèzes et Domaine-Ouimet, par le directeur du Service des travaux publics et des services techniques, monsieur Bernard Malo, en date du 4 février 2016, lequel fait partie intégrante de la présente résolution ;

ATTENDU que les travaux ont été entièrement complétés pour un montant total de 21 138.48 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le décompte des dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins précités pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE ce conseil remercie le ministre Jacques Daoust de même que le député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, pour leur collaboration dans ce dossier et autorise le trésorier, monsieur Sébastien Racette à signer et produire les formulaires dûment complétés avec les documents afférents au ministère des Transports.

5515-02-2016

6. b) DEMANDE D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU LUMINAIRE DE RUE – PRÈS DU 157, RUE DU VIOLONCELLE

ATTENDU la demande d'installation d'un nouveau luminaire de rue sur la rue du Violoncelle près de l'adresse civique 157 ;

ATTENDU les dispositions relatives au traitement de ce type de demande à la politique # 68-2012 en vigueur depuis le 12 novembre 2012 ;

ATTENDU les coûts réguliers d'acquisition d'une potence de huit pieds avec tête Cobra, pour la nouvelle technologie DEL (diode électroluminescente), lampe de 60 watts avec fusible et livraison de Mari-Max Électrique inc. au montant de 858.00 \$ plus les taxes applicables, de même que les frais d'installation par Hydro-Québec au montant de 144 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU l'étude et la recommandation favorable émanant du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et acquiesce à l'installation d'un nouveau luminaire, lampe de nouvelle technologie DEL 60 watts sur le poteau # J4C2K situé près du numéro civique 157 sur la rue Violoncelle de 60 watts DEL, aux couts de 1 052.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les factures inhérentes à cette installation, le tout en temps et lieu.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-34000-521.

5516-02-2016

6. c) LETTRE D'ENTENTE # 2016-03 ET EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201601-02 - PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE TEMPORAIRE – M. DENIS MARTIN.

ATTENDU que certaines dispositions de la convention collective 2012 – 2017 se devaient d'être ajustées pour mieux répondre aux besoins municipaux ;

ATTENDU les discussions intervenues entre les parties patronale et syndicale pour en venir au consensus et à la lettre d'entente # 2016-03 ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201601-02 par affichage pour un poste temporaire à titre de préposé à l'écocentre aux services de l'urbanisme et de l'environnement et des travaux publics ;

ATTENDU la recommandation favorable d'embauche du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Martin Léger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les faits et gestes de la direction générale dans les négociations intervenues de même que la lettre d'entente # 2016-03 et en autorise la signature par le maire et le directeur général.

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Denis Martin à titre de salarié temporaire au poste de préposé à l'écocentre pour les services de l'urbanisme et de l'environnement et des travaux publics et services techniques selon l'horaire et la durée de l'emploi établis par les directeurs de services n'excédant pas 149 jours, le tout selon la convention collective en vigueur et le contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-47015-141.

5517-02-2016

6. d) ACHAT D'UNE REMORQUE À BASCULE.

ATTENDU l'intérêt pour la ville d'acquérir une remorque à bascule pour les besoins du Service des travaux publics, notamment le chargement de sable, terre végétale et autres résidus pour l'entretien des parcs ;

ATTENDU les prix obtenus auprès de fournisseurs conformément à la politique de gestion en vigueur selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes applicables
Les Attaches Éthier inc.	8 372.00 \$
Remorques des Monts inc.	9 312.00 \$

;

ATTENDU qu'une dépense de 11 500 \$ était prévue au plan triennal 2016 à financer au fonds de roulement ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la plus basse soumission conforme et procède à l'achat de la remorque dompeuse 6' x 12' galvanisée auprès de l'entreprise Les Attaches Éthier Inc. au montant de 8 372.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

6. e) REMPLACEMENT D'UNE RÉPÉTITRICE RADIO – ÉQUIPEMENTS RUE DU SENTIER-DU-SOLEIL.

5518-02-2016

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics en matière de communication radio ;

ATTENDU le bris d'un module d'amplification de puissance appelé « répétitrice » aux équipements de la rue Sentier-du-Soleil ;

ATTENDU les prix obtenus auprès de fournisseurs conformément à la politique de gestion en vigueur selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes applicables
SRAD Communication	1 839.00 \$
Technicomm	1 874.99 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la plus basse soumission conforme et procède à l'achat de la répétitrice radio Kenwood NXDN bi-mode multiusager auprès de la compagnie SRAD Communication au montant de 1 695 \$ plus installation soit 1 839.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-32000-339 et 02-33000-339.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5519-02-2016

7. a) ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 36-2008-A09(P1) MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE #36-2008-Z ET SUR LES PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 36-2008-PIIA ET AFIN DE PRÉCISER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES RU-2 ET RU-5.

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal et l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 36-2008-Z et du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale numéro 36-2008-PIIA de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU que la Ville est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les règlements et plans en faisant partie ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'article 14.5 « projet intégré d'habitation et regroupements en projet intégré de chalets en location » en y retirant les alinéas 4) et 12) ; de modifier l'article 21.4.2 en y modifiant l'alinéa 7) « Aménagement du site et implantation » ; et de préciser les usages autorisés dans les zones Ru-2 et Ru-5 ;

ATTENDU que le présent projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le premier projet de règlement numéro 36-2008-A09 (P1) amendant le règlement de zonage numéro 36-2008-Z et le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale numéro 36-2008-PIIA de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin de modifier les articles 14.5, 21.4.2 et préciser les usages autorisés dans les zones Ru-2 et Ru-5 soit et est adopté.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'avis public soit donné de la tenue d'une assemblée de consultation publique le 14 mars 2016 à 18 h 30 à la salle du Conseil, au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour expliquer le projet.

8. COMMUNICATION, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

5520-02-2016

8. a) PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS PRINTEMPS 2016 – TARIFICATION.

ATTENDU la préparation par le Service communications, loisirs, événements et culture de la programmation des activités de loisirs pour la saison de printemps 2016 et les tarifs associés à chacune de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les activités proposées de même que les tarifs exigés à la programmation des activités Printemps 2016.

5521-02-2016

8. b) CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DES LAURENTIDES INC. – SERVICES 2016.

ATTENDU les dispositions du règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU les services rendus par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides notamment le soutien au développement, le soutien aux collections et le soutien informatique dont la tarification 2016 est établie à 4.65 \$ par résidant pour la contribution régulière soit pour 2857 résidants pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et pour 210 résidants pour la Ville d'Estérel correspondant à un montant global de 14 261.55 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable de paiement de la directrice Communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à acquitter la facture du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc. au montant de 14 261.55 \$ plus les taxes applicables en temps et lieu.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-70230-970.

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES.

10. a) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 105-2016. (MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION)

Le maire, monsieur Gilles Boucher, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # 105-2016 décrétant la réalisation du plan d'intervention des réseaux d'infrastructures municipales à jour et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts sera présenté pour étude et adoption à une séance ultérieure.

10. b) EMBAUCHE – MASCOTTE M. MASSON – M. STÉPHANE BRETON.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des loisirs pour la présence d'une mascotte sur l'anneau de glace du lac Masson les fins de semaine, lors d'activités ou de festivités ;

ATTENDU que ce poste n'est pas régi par la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Jean-François Albert ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

5522-02-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et entérine l'embauche de monsieur Stéphane Breton, à titre de salarié temporaire à la fonction de mascotte, M. Masson, pour l'animation lors d'activités municipales, selon les besoins du Service débutant le 13 février 2016, aux conditions prévues à sa convention de travail.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70160-141.

5523-02-2016

10. c) APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT -VIADUC DE LA SORTIE 58 DE L'A-15.

ATTENDU l'intention du ministère du Transport du Québec de démolir le viaduc à la hauteur de la sortie 58 sur l'Autoroute des Laurentides (A-15) ;

ATTENDU la demande d'appui adressée au Conseil des maires des Pays-d'en-Haut par la municipalité de Piedmont dans ses revendications afin que le MTQ renonce à son projet ;

ATTENDU que la Ville de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson estime que la démolition du pont aurait des répercussions négatives sur la circulation sur l'autoroute 15. En effet, en enlevant les entrées et la sortie d'autoroute à cette hauteur, cela mettra une pression additionnelle sur les autres sorties et réduira la fluidité du réseau ce qui pourrait entraîner des difficultés pour les villes comme Ste-Marguerite-du-Lac-Masson qui dépendent de la 15 comme accès principale à leur territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce Conseil appuie la municipalité de Piedmont dans ses démarches visant à maintenir le viaduc enjambant l'autoroute 15 à la hauteur de la sortie 58.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Piedmont, au ministre des Transports du Québec ainsi qu'au député de Bertrand, M. Claude Cousineau.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

5524-02-2016

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 20, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier

Mots du maire et des élus.